



Décès et contrat de travaux signé

Par **lupus**, le **16/11/2012** à **16:54**

Bonjour,

J'ai perdu mon père il y a un peu plus de 2 semaines. Ma mère se retrouve seule et désorientée.

Ma question est relative à un contrat de travaux (avec prêt pour le financement) pour restaurer la maison qui a des problèmes d'humidité, que mes parents ont avalisés d'un commun accord avant le décès de mon père. Toutefois, sur le contrat (dont le délai de rétractation légal est échu), il n'y a que la signature de ma mère, qui était seule ce jour là.

> Étant donné que les finances du foyer vont évoluer sensiblement à la baisse, ma mère peut-elle se rétracter et résilier le contrat au motif du décès de mon père? Quelles sont les démarches?

> Devra-t-on payer un pourcentage à l'entreprise pour dédommagement?

Merci d'avance pour vos éclairages avisés.

Cordialement.